

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 octobre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 138 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSÉS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUGGI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis BONAN représenté par Pascal CHAIX - Sylvia BONIFAY représentée par Christine ORTIZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Didier DAVITIAN représenté par André ESSAYAN - Pascal GILLET représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - Maxime TOMMASINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Mourad KAHOU - Gabriel PERNIN - Jean-Pierre REPIQUET.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 001-696/08/CC

■ Approbation de la convention d'Autorité Organisatrice de second rang avec le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL) pour la desserte des collèges Darius Milhaud, Val d'Or et Campagne Allemand à Marseille DITRA 08/1852/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis de nombreuses années, la desserte des collèges Darius Milhaud et Louis Armand dans le quartier de Saint-Barnabé, fait l'objet de services spéciaux de transport scolaire réalisés par la RTM.

En outre, la démolition du collège Louis Armand et le transfert des élèves dans le nouveau collège Val d'Or à proximité immédiate de la cité Air Bel, entraîne des modifications de la desserte et de sa gestion.

Par délibération TRA 6/341/B du 18 juillet 2002, une convention d'organisation des transports scolaires a été passée entre Marseille Provence Métropole et le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL) afin de lui confier la qualité d'Autorité Organisatrice de second rang et des missions d'organisateur de transport.

La date d'échéance de cette convention est fixée au 10 octobre 2008.

Afin de favoriser la mixité sociale dans cet arrondissement, les institutions chargées du découpage de la carte scolaire ont réparti les élèves de ces quartiers sur plusieurs établissements à compter de la rentrée scolaire 2008/2009.

Or, le réseau de la RTM ne permet pas toujours d'acheminer les élèves dans leurs établissements dans des délais raisonnables.

Il convient donc d'organiser deux services de transports scolaires réservés qui seront assurés par la RTM.

MPM souhaite passer dans le cadre de cette délibération une convention d'autorité organisatrice de second rang avec l'association CDAFAL pour une durée de 5 ans compte tenu de sa connaissance détaillée des réalités locales de ce secteur.

Cette association sera chargée notamment :

- de la gestion de proximité de ces transports scolaires,
- de faire respecter les consignes de sécurité et de discipline dans les bus,
- d'informer les familles.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 6/341/B du 18 juillet 2002 approuvant la convention d'Autorité Organisatrice de second rang avec le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL)

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de maintenir le CDAFAL comme partenaire privilégié dans la gestion du transport scolaire spécifique des collèges Darius Milhaud et Val d'Or.
- Qu'il convient d'approuver la nouvelle convention avec le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL) pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée, avec le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL) conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa notification.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer ladite convention.

La Vice-Présidente Déléguée
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI